



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Privas, le 03 juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de l'avenant 2023 à la convention cadre conclue entre la MDPH et les acteurs du service public de l'emploi le 03 juillet 2023

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en partenariat avec le service public de l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales) et avec l'appui de l'ensemble des partenaires institutionnels, engagés dans le champ de l'emploi des personnes handicapées, concourent à **l'amélioration de l'accès et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.**

Les engagements de coopération entre les différents partenaires sont formalisés dans une convention, précisant la participation des acteurs du service public de l'emploi aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et l'organisation du circuit d'orientation entre les différents partenaires, **dans le but de simplifier les démarches et d'assurer la continuité des parcours individuels et professionnels des personnes en situation de handicap.**

A ce titre, à l'issue de la réunion du service public de l'emploi départemental du lundi 3 juillet 2023, le préfet de l'Ardèche, le président du Conseil départemental de l'Ardèche, le directeur territorial de Pôle emploi, le directeur général de Cap emploi 07/26 et les président(e)s des trois Missions locales de l'Ardèche, **ont signé l'avenant 2023 à cette convention.**

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX